

Guide d'accompagnement des projets

COMMENT ÉVALUER LES EFFETS ET L'IMPACT D'UN PROJET

FICHE
TECHNIQUE
FT 5.2



1. POURQUOI S'INTÉRESSER À L'ÉVALUATION DE L'IMPACT D'UN PROJET ?

Évaluer l'impact, c'est s'intéresser aux changements **significatifs** et **durables** qui se sont produits sur le territoire. C'est interroger l'utilité sociale des projets de solidarité internationale. Les évaluations finales des projets montrent régulièrement que les objectifs ont été atteints et que la viabilité des résultats est assurée. Pourtant dans de nombreux cas, au terme du projet, les résultats disparaissent rapidement, les nouvelles pratiques mises en place sont progressivement abandonnées et les anciens modes opératoires font leur retour.

L'évaluation de l'impact doit permettre :

- d'établir l'utilité de l'action dans la durée
- de redéfinir les réorientations et les suites à donner à l'action
- d'améliorer les actions futures » (CIEDEL)

2. RÉSULTATS, EFFETS ET IMPACT

Ces trois notions sont différentes, mais souvent sont confondues :

- Les **résultats** découlent directement de l'objectif. Ils sont la manifestation tangible que les objectifs ont été atteints.
- Les **effets** portent sur la manière avec laquelle les acteurs locaux réinvestissent dans leur quotidien, l'expérience acquise au cours du projet.
- **L'impact** est la nouvelle situation résultant de l'ensemble des effets produits par le projet.

EXEMPLE :

Soit l'objectif de former 15 femmes à la gestion et mettre en place des activités génératrices de revenu (AGR).

- **Résultats** : 10 femmes ont suivi le cursus de formation et maîtrisent les bases de la gestion. Les AGR par manque de financement n'ont pu être créées.
- **Effets** : les femmes n'ont pu mettre en pratique leurs connaissances en matière de gestion d'AGR. En participant au projet, elles ont pu parler librement avec les hommes, montrer leur engagement.
- **Impact** : La situation d'un point de vue économique n'a guère évolué. Mais les femmes ont acquis un nouveau statut social, leur rôle dans la communauté est valorisé.



« L'évaluation des résultats est donc un **regard porté sur le projet** lui-même. L'évaluation des effets est un **regard porté sur l'interaction entre le projet et les acteurs** du territoire. L'évaluation de l'impact est un **jugement porté sur les dynamiques de changement** au sein de la population concernée par le projet » (CIEDEL).

Nous retenons la définition de l'impact proposée par EducaSol :

« L'impact d'une action est la situation, analysée de façon transitoire ou finale, issue de l'ensemble des effets, prévus ou non prévus, qui résultent de la façon dont les acteurs sociaux s'approprient les changements recherchés et les mettent en œuvre dans leur environnement avec leurs moyens, leurs contraintes, leur logique propre et l'ensemble des autres influences et sollicitations qui s'exercent sur eux ».

Cette définition répertorie les caractéristiques de l'impact :

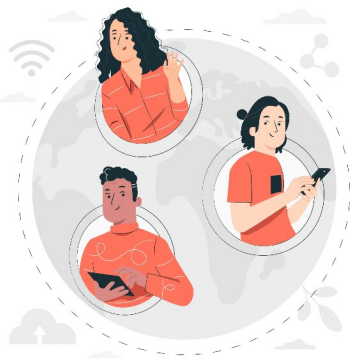
- L'impact est la situation issue de l'ensemble des changements (résultats et effets)
- ensemble des changements significatifs (ce sont les acteurs locaux qui accordent plus ou moins de sens aux changements, tous n'ont pas la même appréciation)
- des changements durables (l'impact portera sur des effets potentiellement durables)
- l'impact prendra en compte les changements prévus et imprévus, les changements positifs et négatifs
- l'impact prendra en compte les changements au niveau de l'individu, de son groupe d'appartenance, de son environnement
- l'impact ce sont des changements qui ont un lien de causalité plus ou moins direct avec le projet.

3. QUI EST EN MESURE D'IDENTIFIER LES EFFETS PRODUITS PAR LE PROJET ?

L'approche que nous privilégions reconnaît aux acteurs locaux l'expertise dans l'évaluation de l'impact, ils sont en capacité de d'identifier et de mesurer leurs propres indicateurs de changement. Ce sont eux qui peuvent dire ce qui a changé ou pas. Les effets peuvent être prévus imprévus, ils peuvent être positifs ou négatifs. Ils peuvent concerner divers domaines, l'économie, la santé, l'environnement, l'éducation, la gouvernance, l'image de soi, le statut social, la culture, les rapports hommes femmes, etc.

Généralement, les effets induits couvrent un champ plus large que le seul domaine du projet. Par exemple, un projet sur l'éducation ne suscite pas que des effets d'ordre éducatif. Soit un projet visant la scolarisation des jeunes filles dans un village. Ce projet peut avoir des incidences sur les tensions entre la culture traditionnelle du père et les savoirs modernes acquis en classe.

La mise en place dans le processus projet d'un dispositif de suivi/évaluation orienté changement (cf [FT 4.2](#)) permet au fil de l'eau de repérer les changements et les dynamiques qui sont à l'oeuvre. Ce travail de suivi permet d'obtenir les informations et les connaissances nécessaires pour identifier les effets émergents, leur évolution et les processus qui les suscitent.



4. ATTRIBUTION DES CHANGEMENTS OU CONTRIBUTION :

Les changements sociaux ne peuvent être **attribués** à une seule action, ils sont le fruit de multiples acteurs et facteurs. Cependant, les porteurs de projets souhaitent établir un lien entre le projet et les changements observés. Il serait présomptueux d'attribuer les changements aux seules actions du projet, il convient d'être plus modeste. S'il est impossible d'établir une relation de causalité entre le projet et les changements observés, il est tout à fait possible de montrer en quoi le projet a **contribué** à tel ou tel changement.

5. COMMENT MESURER L'IMPACT D'UN PROJET

Les changements attendus sont les changements espérés par les acteurs locaux. Ces changements sont à comparer avec les changements observés.

La mesure de l'impact :

L'ACL porte sur l'hypothèse que « si les résultats visés sont réalisés, alors les objectifs sont atteints et si les objectifs sont atteints, alors la contribution du projet à l'objectif général est avérée ». L'impact est considéré comme « hors projet ». Il apparaît postérieurement au projet, il est imprévisible, positif ou négatif. Pour toutes ces raisons, l'impact, dans le cadre de l'ACL est un objet quasi insaisissable.

A contrario, dans le cadre des AOC, l'impact n'est pas une conséquence imprévisible du projet, mais un objectif en ligne de mire tout au long du projet. À toute étape du projet on mesure la progression vers cette vision, raison d'être du projet. L'impact est donc constitutif du projet. Certes le contexte va continuer d'évoluer au terme du projet. Les acteurs locaux, ayant acquis des capacités à mieux maîtriser leur destin, donneront un sens à cette évolution, sens qui pourrait, éventuellement, ne pas être celui qui avait été prévu.

La démarche de mesure de l'impact consiste à :

- Repérer et inventorier les changements **attendus**. Ces changements attendus ont été identifiés au moment de la construction du projet. Le plan d'actions du projet a été conçu pour viser précisément ces changements.
- En cours du projet puis au terme du projet, repérer et inventorier les changements **observés**. Les changements observés peuvent être prévus ou imprévus, ils peuvent être positifs ou négatifs. Enfin, ils peuvent être en lien avec le projet ou sans lien. Les changements observés qui nous importent sont les changements qui ont un lien supposé avec le projet et qui sont significatifs, durables. Ces changements là sont nommés les **effets** du projet.
- Analyser la mise en relation entre les changements observés (les effets) et les changements qui étaient recherchés. Cette mise en relation constitue **l'impact** du projet.



6. COMMENT REPÉRER ET INVENTORIER LES CHANGEMENTS ATTENDUS

Certains projets sont conçus selon les Approches Orientées Changement. Dans ce cas, dès la phase de conception du projet,

- les changements à court, moyen et long terme sont clairement identifiés
- les acteurs savent ce qui doit changer en eux,
- les modalités de suivi/évaluation orientées changement sont en place.

Le repérage des changements se fait donc tout au long du processus projet. L'écart entre le qui est visé et ce qui est observé fait l'objet de mesures de réajustement tout au long du projet.

Le Suivi Évaluation dans le cadre de l'ACL est pensé principalement dans un esprit de performance (efficacité, efficience, pérennité). Il s'agit de justifier l'allocation des fonds du projet (exigence de redevabilité vis à vis des bailleurs), d'où l'importance de l'évaluation des résultats. Pour s'assurer de la confiance des bailleurs, l'évaluation sera confiée à un évaluateur externe garant de l'objectivité de la mesure. Les situations d'évaluation sont par nature détachées de l'intervention. Les populations deviennent des « sujets d'évaluation ».

Le Suivi Évaluation AOC est pensé d'abord dans un esprit **d'apprentissage**. Il s'agit, là aussi, de rendre des comptes aux bailleurs mais la redevabilité doit d'abord concerner les acteurs locaux. Le SE porte, non sur les activités (réalisées ou pas), les résultats (atteints ou pas) mais **sur les changements qui se sont opérés en chacun des acteurs depuis le début du projet**. Les acteurs deviennent des évaluateurs qui repèrent les changements advenus, qui analysent le processus ayant conduit à ces changements et expliquent en quoi le projet a pu contribuer à ces changements.

« Comprendre » et « analyser » renforcent leur capacité d'agir. Ils appréhendent mieux leurs relations aux autres acteurs, en prenant conscience des rapports de force, et ce, dans une démarche participative et inclusive. Pour ce faire, le SE est mis en œuvre tout au long du projet, dans chaque activité.

La majorité des projets sont conçus selon l'Approche Cadre Logique. Les changements espérés doivent être déduits de la Matrice Cadre Logique (MCL). Résultats, objectifs spécifiques, objectif général, font référence aux changements attendus.



EXEMPLE :

L'objectif spécifique, construire un puits dans chacun des 12 villages de telle région » peut se traduire par le changement, «La population des 12 villages n'est plus contrainte à aller puiser l'eau impropre des marigots ».

7. COMMENT SÉLECTIONNER LES EFFETS PRODUISANT DES CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS ET DURABLES

De multiples changements se produisent au sein d'une communauté. Tous ne relèvent pas de l'analyse d'impact.

Seront retenus les changements :

- que l'on peut raisonnablement attribuer au projet. Il peut y avoir des changements non attribuables au projet mais ayant une incidence sur ce dernier, ces changements devront être analysés.
- Significatifs. Ce sont les acteurs locaux qui donnent du sens aux changements.
- Durables. Ce critère est plus difficile à évaluer, il fait l'objet d'hypothèses plausibles.
- Positifs ou négatifs.

Les changements attribués au projet, significatifs, durables et positifs, traduiront l'essentiel de l'impact du projet.

8. COMMENT ANALYSER LA MISE EN RELATION DES EFFETS OBSERVÉS AVEC LES CHANGEMENTS ATTENDUS

Cette analyse ne consiste pas en une simple énumération de changements observés. Il s'agit de repérer à travers tous ces changements les **dynamiques** qui sont à l'œuvre. Ces dynamiques vont se prolonger dans le temps, dans des directions peut-être non prévues par le projet car elles relèvent de l'autonomie d'actions des acteurs locaux.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES – LIENS VERS LE WEB

Les collections du F3E

« Sur les chemins de l'impact de l'éducation au développement et à la solidarité internationale. » Repères méthodologiques pour apprécier ce qui est en mouvement.

CIEDEL

« Prise en compte de l'impact et construction d'indicateurs d'impact ».

